

Délibération n°DEL-19-0493

**Préservation des espaces de nature et de la biodiversité :  
orientations stratégiques et actions opérationnelles**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-sept juin à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	134
Présents :	87
Procurations :	37
Date de convocation :	21 juin 2019

**Présents**

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gagnac	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ENSAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, M. Antoine MAURICE,

	Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### **Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Laurent MERIC
Mme Roseline ARMENGAUD	Monique COMBES
Mme Lysiane MAUREL	Michel ROUGE
M. Francis SANCHEZ	Monique DURRIEU
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Emilion ESNAULT
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Philippe PLANTADE	Sacha BRIAND
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Michel ALVINERIE	Guy LAURENT
Mme Elisabeth MAALEM	Joël CARREIRAS
Mme Josiane MOURGUE	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Arnaud SIMION	Martine BERGES
M. Gilles BROQUERE	Pascale LABORDE
M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	Ida RUSSO
M. Robert GRIMAUD	Gérard ANDRE
M. Patrick DELPECH	Claude RAYNAL
M. Bernard SANCE	François LEPINEUX
M. Jacques SEBI	Aline FOLTRAN
M. Bruno COSTES	Jean-Louis REULAND
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Anne BORRIELLO
Mme Dominique FAURE	Romuald PAGNUCCO
M. Guy LOZANO	Patrice RODRIGUES
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Martine CROQUETTE
M. Jean-Jacques BOLZAN	Ghislaine DELMOND
M. Frédéric BRASILES	Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
M. François CHOLLET	Francis GRASS
M. Romain CUJIVES	Danielle PEREZ
Mme Vincentella DE COMARMOND	Claude TOUCHEFEU
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Marthe MARTI	Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER
Mme Dorothée NAON	Bertrand SERP
Mme Gisèle VERNIOL	François BRIANCON
Mme Mireille ABBAL	Dominique COQUART

### **Conseillers excusés**

Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
Colomiers	M. Patrick JIMENA
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Philippe GUERIN
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Toulouse	M. Pierre LACAZE, Mme Cécile RAMOS, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY

## Délibération n° DEL-19-0493

# Préservation des espaces de nature et de la biodiversité : orientations stratégiques et actions opérationnelles

### Exposé

#### 1. LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ POUR TOULOUSE MÉTROPOLE

L'agglomération toulousaine bénéficie d'une diversité et d'une qualité d'espaces naturels qui contribuent à son attractivité et à la qualité de vie de ses habitants.

La Garonne, classée Natura 2000, ses affluents et les canaux façonnent le paysage et constituent le support d'une grande partie de l'armature écologique du territoire. Le massif forestier de Bouconne, les coteaux boisés, le piémont des coteaux du Lauragais, les espaces agricoles et, plus ponctuellement, les anciennes gravières en complètent la richesse biologique.

Il existe aujourd'hui sur la métropole un équilibre avec une parité d'occupation du sol entre d'une part, les espaces urbains, et, d'autre part, les espaces agricoles et naturels, qu'ils soient remarquables ou de proximité (jardins, parcs ...).

La préservation des espaces agricoles et naturels et le maintien d'une armature écologique solide contribuent fortement à la résilience du territoire face au changement climatique, par la préservation de zones de fraîcheur, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction du risque inondation. Il existe par ailleurs un lien étroit entre sols et changement climatique : dans le cadre du diagnostic du PCAET, il apparaît que les espaces agro naturels permettent le stockage de l'équivalent de 3 ans des émissions de carbone.

La nature offre de nombreux services écosystémiques qui contribuent, au-delà des enjeux climatiques, à l'attractivité de notre territoire (cadre de vie, qualité de vie favorable au bien-être et à la santé, espaces vivriers permettant une alimentation de proximité) et qui ne pourront être garantis que grâce au maintien d'une biodiversité résiliente face au changement climatique.

#### 2. LES ENJEUX BIODIVERSITÉ INTÉGRÉS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

##### 2.1 Dans les documents de planification stratégique

Le PLUi-H, approuvé le 11 avril 2019 :

- intègre la Trame verte et bleue comme élément fondateur du projet de territoire et vise à accorder une plus grande place à la nature en ville ;
- porte l'ambition de maintenir l'équilibre actuel entre les espaces naturels et agricoles et les espaces urbains et fixe un objectif de maîtrise de la consommation des terres agricoles cultivées ;
- intègre de nouveaux outils pour renforcer la place de la nature et renforce les outils existants :
  - Les Espaces Boisés Classés (EBC) et les Espaces Verts Protégés (EVP) ont progressé respectivement de 30 ha et 311 ha ;
  - Les secteurs de biodiversité viennent renforcer et sécuriser à long terme la protection des espaces correspondant à la grande armature écologique métropolitaine dans les zones naturelles et agricoles ;
  - Les Espaces Inconstructibles pour Continuités Écologiques (EICE) représentent 6 hectares de protection supplémentaire pour des espaces sensibles en zone urbaine et stratégiques pour la trame verte et bleue ;

- Le Coefficient de Surfaces Eco-aménageables (CSE) permet de végétaliser la ville en trois dimensions lorsque les espaces libres viennent à se raréfier, en encourageant les espaces verts de pleine terre, la végétalisation des façades et des toitures, les espaces verts sur dalle.

Le PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL approuvé le 28 juin 2018 :

- intègre l'objectif de diminuer la consommation foncière et vise à rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité ;
- comporte les actions suivantes :
  - préservation du potentiel de séquestration carbone à travers la protection des espaces naturels et agricoles dans le PLUi-H ;
  - définition et mise en œuvre d'une stratégie éviter-réduire-compenser anticipative ;
  - gestion prévisionnelle du foncier mobilisable et mutable ;
  - consolidation et déploiement des continuités écologiques et aquatiques ;
  - création d'un poumon vert métropolitain sur l'Île du Ramier, pour un réseau écologique résilient face au changement climatique.

LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE approuvée le 13 décembre 2018 :

- définit le cadre d'une politique intégrée dont les orientations et les actions contribuent à la protection et au renforcement de la biodiversité, au travers du maintien et du développement d'une agriculture de proximité et de qualité :
  - préservation des espaces agricoles ;
  - promotion de pratiques culturelles garantes de qualité sanitaire et environnementale;
  - installation d'agriculteurs sur les espaces agricoles péri-urbains ;
  - soutien aux démarches innovantes en matière d'agriculture intra-urbaine.

## 2.2 Les actions déjà engagées

Au travers de ses compétences, Toulouse Métropole conduit déjà un certain nombre d'actions en matière de biodiversité, en direct ou en lien avec ses partenaires.

L'intégration de la biodiversité dans la construction de la ville :

En complément de son action à l'échelle de la planification, la collectivité a déjà engagé plusieurs actions intégrant les enjeux de biodiversité à l'échelle des projets urbains :

- un outil d'alerte faune flore adossé à une base de données naturalistes permet d'anticiper les enjeux biodiversité et de les intégrer aux projets urbains dès la phase de conception ;
- une palette végétale est intégrée au PLUi-H et préconise des espèces en priorité locales, rustiques, éprouvées en région toulousaine.

Une gestion des espaces naturels au service de l'armature écologique du territoire :

Afin de maintenir la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques, la collectivité œuvre en faveur de l'aménagement et de l'entretien d'espaces riches en biodiversité, qui contribuent à une ville plus verte, apportent des services écosystémiques au territoire et renforcent son attractivité :

- Toulouse Métropole est membre cofondateur de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne Ariège, créée en 2015 et qui couvre 580 ha sur 11 communes.

- Le projet Grand Parc Garonne a permis d'aménager des espaces de nature et de loisirs le long du fleuve à Gagnac, Blagnac et Beauzelle et l'aménagement en cours de l'Île du Ramier contribue à redonner de la place à la nature et à rafraîchir la ville.
- Un partenariat avec le Conservatoire botanique pyrénéen vise à assurer la préservation des plantes protégées sur les bords de routes pour les 500 km de routes transférées du département.

Des actions participatives, de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité :

La diffusion des connaissances, la formation et l'éducation à l'environnement doivent susciter auprès de chaque citoyen l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.

Des actions sont conduites par la Métropole mais également par les communes :

- Un appel à projets de Toulouse Métropole a permis en 2017 de subventionner 3 projets de sensibilisation à la biodiversité : création de sentiers nature avec des enfants de centres de loisirs à Aucamville et Toulouse (La Terrasse), animation sur la pollinisation avec des habitants (Toulouse, Médiathèque Grand M et Cité de Parc), réalisation d'un spectacle autour du végétal à Toulouse, Saint-Alban et Blagnac ;
- Une boîte à outils biodiversité évolutive, composée à ce jour d'une douzaine de fiches, informe élus et techniciens des 37 communes ;
- En centre-ville, le Muséum de Toulouse est un lieu de débats, de partage et de diffusion de la culture scientifique, qui accueille également une spirale à insectes ;
- A la Maourine, grand public, scolaires et professionnels de la petite enfance bénéficient d'actions de sensibilisation à la biodiversité *in situ*. Des outils pédagogiques y ont été installés : ruche pédagogique, nichoirs à insectes, oiseaux et mammifères ;
- Les jardins collectifs d'habitants, familiaux ou partagés, connaissent un essor important dans les communes de la métropole et mobilisent directement les habitants sur des enjeux d'alimentation, de lien social et de nature en ville ;
- Toulouse participe au programme national de sciences participatives PROPAGE. Une dizaine d'agents des espaces verts comptent chaque année les papillons dans les espaces verts publics et fournissent ces données au Muséum national d'histoire naturelle, pilote de l'opération ;
- La commune de Blagnac s'est engagée dans la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale ;
- De nombreuses communes portent des actions en faveur d'une éco-gestion des espaces publics : éco-pâturage, fleurissement des pieds de murs, ...

Toulouse Métropole subventionne également chaque année des associations de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité : Arbres et Paysages d'Autan, CPIE Reflets, Jardins Nature Pibrac, GreenMy city, Partageons les jardins, Dire ...

Le réseau associatif contribue lui aussi à informer et accompagner, par exemple : Nature en Occitanie, Arbres et paysages d'Autan, Le Conservatoire botanique national des Pyrénées de Midi-Pyrénées, le CPIE Terres toulousaines Reflets, DIRE, MIGADO, etc.

### 3. UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE POUR LA BIODIVERSITÉ

En lien avec les ambitions du Plan national pour la biodiversité et afin de gagner en lisibilité et en efficacité, il est proposé de décliner en quatre lignes directrices la stratégie métropolitaine :

1. Protéger et valoriser la biodiversité au sein d'un territoire attractif ;
2. Connaître la richesse du territoire ;
3. Former et sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens à la protection de la nature ;
4. Suivre la richesse écologique du territoire et évaluer les actions engagées.

Il s'agit également de valoriser les actions de la collectivité auprès des partenaires institutionnels : les services de l'État qui interviennent pour avis sur l'impact des projets urbains sur la biodiversité, la Région qui est chef de file sur la biodiversité, le Département qui porte la politique des espaces naturels sensibles, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) nouvellement créée, et au sein de laquelle Toulouse Métropole dispose d'un siège au Comité d'orientation.

Cette structuration de l'action métropolitaine en matière de biodiversité permettra aussi au territoire d'être réactif sur les futurs appels à projet découlant du Plan national biodiversité.

#### 4. DES PROJETS NOUVEAUX POUR DÉCLINER CETTE STRATÉGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les premières pistes d'actions nouvelles sont proposées.

En matière de protection et de valorisation de la biodiversité :

- Renforcer les outils de planification urbaine pour plus de nature en ville :
  - poursuivre la protection réglementaire des espaces verts et de nature ;
  - moduler les outils réglementaires en faveur de la végétation (espaces de pleine terre, CSE) sur les secteurs à fort enjeu climatique et de qualité de l'air ;
- Développer et étendre une stratégie Éviter-réduire-compenser anticipative pour un urbanisme d'équilibre :
  - éviter de consommer les espaces naturels ou agricoles les plus sensibles, en particulier les zones humides et les espaces boisés ;
  - positionner les projets urbains de façon à réduire leur impact sur ces espaces ;
  - lorsqu'elle est nécessaire, positionner la compensation à proximité du projet, sur un site qui assure un gain de biodiversité et permet de conforter l'armature écologique du territoire métropolitain ;
  - intégrer les espaces naturels et agricoles aux objectifs de la politique foncière de la collectivité ;
  - lorsque la compensation ne peut être évitée, orienter les mesures de compensation vers des projets en synergie avec les politiques publiques portées par la Métropole : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations et Projet agricole et alimentaire de territoire ;
- Restaurer des corridors écologiques, pour consolider l'armature biologique et rafraîchir la ville :
  - étudier puis réaliser les travaux nécessaires pour restaurer des tronçons de la Trame verte et bleue du PLUi-H : création, ou entretien de la ripisylve, entretien des lisières et bandes enherbées, gestion des espèces exotiques envahissantes, passages à faune, protection des berges avec génie végétal, plantation de haies ...

En matière de sensibilisation :

- Appels à projets « Nature en ville » permettant le passage à l'actions sur le développement de la Nature en ville ;
- Identifier et valoriser des itinéraires de découverte de la biodiversité.

En matière de suivi et d'évaluation :

- Mettre en place un dispositif de suivi de la biodiversité pour suivre l'évolution de la richesse naturelle du territoire.

## 5. DEVENIR « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE » D'OCCITANIE

Le Plan biodiversité national « Biodiversité Tous vivants » comprend un volet dédié aux collectivités locales, intitulé « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

Ce programme, porté par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), est relayé au niveau régional par un collectif regroupant la Région, la DREAL Occitanie, la direction régionale de l'AFB, les Agences de l'Eau (Adour-Garonne et Rhône Méditerranée), ainsi que l'Agence Régionale de la Biodiversité.

L'ambition de TEN est de donner envie et d'aider les collectivités s'engageant dans cette démarche à mobiliser des ressources et faire émerger des actions et projets propres aux territoires, grâce à un soutien des partenaires du programme, un accompagnement privilégié au montage de projet et la valorisation des projets mis en œuvre.

La reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature constituera également un gage de qualité susceptible de favoriser l'obtention de financements par un certain nombre de structures telles que les Agences de l'Eau.

Afin de candidater au programme Territoires Engagés pour la Nature en Occitanie, la collectivité doit s'engager à mettre en œuvre au moins une action prioritaire sur chacun des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Agir pour la biodiversité ;
- Axe 2 : Connaître, informer, éduquer ;
- Axe 3 : Valoriser la biodiversité ;

Au regard des actions portées par la collectivité, Toulouse Métropole est en mesure de se porter candidate pour devenir *Territoire engagé pour la nature en Occitanie* et de s'engager à mettre en œuvre les projets listés ci-dessus, parmi lesquels elle souhaite particulièrement mettre en avant les actions prioritaires suivantes :

- Axe 1 : Restaurer des corridors écologiques, pour consolider l'armature biologique et rafraîchir la ville ;
- Axe 2 : Mettre en place un dispositif de suivi de la biodiversité pour suivre l'évolution de la richesse naturelle du territoire ;
- Axe 3 : Identifier et valoriser des itinéraires de découverte de la biodiversité ;

Dans la continuité notamment du Forum Toulouse + Verte organisé début avril 2019, la collectivité poursuivra également la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, entreprises, associations et citoyens, afin de contribuer à inverser la tendance actuelle de perte de biodiversité.

## Décision

---

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Énergies du vendredi 24 mai 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

D'approuver les orientations stratégiques et programme d'actions de Toulouse Métropole en faveur de la biodiversité.

### Article 2

D'approuver la candidature de Toulouse Métropole au programme « Territoires Engagés pour la Nature »

**Article 3**

D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

**Résultat du vote :**

Pour	124
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

Reçue à la Préfecture le 08/07/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC